

Conditions générales de fonctionnement de l'établissement de soins vétérinaires de la clinique Verte, clinique des Drs Deschamps et Brun, 01 allée de la Poire Bezy 95270 Chaumontel

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante <http://www.lacliniqueverte.fr>

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

1) Appellation de l'établissement de soins

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires : <https://www.veterinaire.fr/page-de-recherche?key=cahier+des+charges>

2) Horaires d'ouverture et conditions d'accueil du public

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 08h30 à 19h, le samedi de 09h à 18h30.

Les consultations ont lieu uniquement sur rendez-vous par téléphone ou par notre agenda en ligne :

<https://www.pilepoils.vet/veterinaires/chaumontel/500861-2/la-clinique-verte-veterinaire>

3) Personnel affecté aux soins des animaux

Personnel vétérinaire :

Dr Antoine Deschamps, associé, diplômé de l'école nationale vétérinaire de Toulouse en 1985 et inscrit sous le numéro d'ordre 10443.

Dr Mireille Brun, associée, diplômée de l'école nationale vétérinaire de Toulouse en 1987 et inscrite sous le numéro d'ordre 11480.

Dr Aurélie Coché, salariée vétérinaire, diplômée de la faculté de médecine vétérinaire de Liège en 2019, et inscrite sous le numéro d'ordre 34906.

Dr Mariana Pereira, salariée vétérinaire, diplômée de la faculté de médecine vétérinaire de l'Université technique de Lisbonne en 2011 et inscrite sous le numéro d'ordre 35917.

Dr Eddy Lucas, salarié vétérinaire, diplômé de l'école nationale vétérinaire d'Alfort en 2018 et inscrit sous le numéro d'ordre 30563.

Dr Esther Santini, salariée vétérinaire, diplômée du Master Dottorre magistrale de l'université de Pise en 2017 et inscrite sous le numéro d'ordre 33537.

Dr Daniel Azzarelli, salarié vétérinaire, diplômé du Master Dottore magistrale de l'université de Pise en 2017 et inscrit sous le numéro d'ordre 33538.

Dr Joana Luis, salariée vétérinaire, diplômée de la faculté de médecine vétérinaire de l'Université technique de Lisbonne en 2016 et inscrite sous le numéro d'ordre 38662.

Personnel non vétérinaire :

Mme Julie Antonia, ASV niveau 5
Mme Elisabeth Delalleau, ASV niveau 5
Mme Julie Dupérier, ASV niveau 5
Mme Céline Gérard, ASV niveau 5
Mme Laura Paiella, ASV niveau 5
Mme Valérie Saradin, ASV niveau 5
Mme Eva Noël, ASV niveau 4
Mme Nadège Blanchard, ASV niveau 4
Mme Auriane Mouquet, ASV apprentie niveau 3
Mme Julia Agostini, ASV apprentie niveau 3

4) Prestations effectuées au sein de la clinique

- Consultation de médecine générale et préventive.
- Consultation de dermatologie
- Chirurgie de convenue
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Consultations et chirurgies orthopédiques : le cas échéant par un intervenant extérieur.
- Analyses sanguines, urinaires, examens microscopiques :

- Effectuées par nos soins avec le matériel suivant : Fuji Dri chem NX500v , Fuji Exigo, Fuji, Fuji Dri chem immuno Au10v, Idexx Catalyst One, Vetscan Imagyst, microscope Leica,

- Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec accord.

- Anesthésies générales selon les protocoles suivants sauf indications contraires dans le contrat de soins.

Le protocole est choisi en fonction de la nature de la chirurgie et de l'âge de l'animal :

§ Anesthésie flash Propofol ou Médétomidine ou Butorphanol.

§ Tranquillisation poussée Buprénorphine, Médétomidine, Diazepam.

§ Prémédication Buprénorphine, anesthésie fixe : Médétomidine, Tilétamine/Zolazepam

§ Prémédication : Buprénorphine ou Méthadone, induction : Propofol ou Médétomidine ou Tilétamine/Zolazepam, relais gaz Isoflurane ou Sévoflurane.

- Surveillance de l'anesthésie par oxymétrie-capnographie.

- Imagerie médicale :

- Réalisation de radiographies : générateur IMD Atlas 100-30, développement numérique sur capteur plan Canin GER VET DR 43x43 + Picoxia ACQ.

- Echographie, doppler couleur, appareil Canon.

- Hospitalisation, avec perfusion (pompe à perfusion Vetev) et traitement et prévention de l'hypothermie (Tapis chauffants, bouillottes).

- Oxygénothérapie (cage à oxygénothérapie), alimentée par concentrateur d'oxygène (Respironics® everFlo® OPI).

- Délivrance de médicaments:

- Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.

- Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques en boutique ou boutique en ligne "Chronovet".

5) Surveillance des animaux hospitalisés

Le vétérinaire passe pendant les horaires de fermeture si l'état de l'animal nécessite une surveillance régulière.

6) Permanence et continuité des soins

Afin d'assurer en notre absence un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, notre établissement a passé un contrat de gestion des urgences avec les structures suivantes :

La maison des Urgences
02 rue Marguerite Perey
95150 Taverny
01.80.70.98.09

Centre hospitalier Vétérinaire de Meaux
9 - 35 Av. du Maréchal Joffre
77100 Meaux
01.64.34.11.55

Evolia
43 avenue du chemin vert
95290 l'Isle adam
01.34.69.10.16

7) Espèces traitées :

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens
- Chats
- Lagomorphes
- Furets
- Rongeurs
- Oiseaux
- Reptile
- Equin
- Caprin et Ovin de compagnie hors visites sanitaires.

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus notamment les animaux de rente.

En cas d'urgence concernant ces espèces vous pouvez vous adresser à : liste et coordonnées des établissements de soins.

8) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client.

Les clients seront informés de tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportant un risque thérapeutique.

Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un document à signer.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant.

Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

9) Contrat de soins, conditions particulières.

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

10) Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation. Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société Esthima 5 Chem. de Boussières, 59157 Beauvois-en-Cambrésis, l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client.

11) Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

12) Admission des animaux errants Modalités d'admission des animaux errants, devenir de ces derniers.

Nous pouvons recevoir les animaux et vérifier leurs identifications. Nous pouvons dans de rare cas les garder en fonction de nos hospitalisés et du risque de contagiosité mais cela reste au cas par cas et de manière exceptionnelle.

Les animaux trouvés errants sont gérés par la police municipale de la commune où l'animal a été trouvé. Ils peuvent soit les recueillir dans leur chenil soit transmettre le lieu d'un refuge partenaire où l'animal peut être pris en charge.

13) Conditions tarifaires.

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente et sont consultables à l'adresse suivante : <http://pilepoils.vet>

L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sur simple demande.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation. La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas, un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

14) Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client. Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments même non entamés ne peuvent être repris.

Un paiement en 2-3-4 fois est disponible par l'intermédiaire de notre partenaire financier ALMA sous réserve d'acceptation de ce dernier.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

La Selarl Drs Deschamps et Brun vétérinaires se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

15) Litiges

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au Conseil régional de l'ordre des vétérinaires des Hauts de France : 29 rue de la Calypso, Espace Neptune, 62110 Hénin-Beaumont, 03.21.28.59.40

16) RCP

POULNOT ASSURANCES

Agence AVIGNON GRAND DELTA

25 RUE DE L'ÉPEAUTRE - RES. LE PRELUDE BAT. B

30133 LES ANGLES

Tél. : 04 90 15 91 00

poulnot@abeille-assurances.com

17) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel Conformément à la Loi

« Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, tout client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Dr Antoine Deschamps et Mireille Brun. Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.